

**Original** : espagnol

**DÉCLARATION DU PANAMA À LA PLÉNIÈRE**

À cet égard, la République du Panama souhaite faire une déclaration concernant l'adoption du rapport contenant les décisions de la Commission.

Conformément au règlement intérieur, à la Convention de l'ICCAT et aux dispositions de la Recommandation 03-20, en ce qui concerne le processus décisionnel, nous souhaitons exprimer et réitérer notre position de soutien à la République de Colombie dans sa demande de renouvellement du statut de coopérant auprès de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, et nous demandons donc à la Commission de reconsidérer sa décision sur cette question.